

Vous engagez un programme immobilier susceptible d'être aidé sous forme de subvention.

Le Département de la Moselle s'est vu confier, par les EPCI (communautés de communes ou d'agglomération) mosellans ayant signé une convention de délégation de compétence, la gestion de l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises dans le cadre du dispositif AMIE57 – Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise. Ce dispositif est cofinancé à parité par l'EPCI dans lequel votre projet est situé et le Département de la Moselle.

MOSELLE ATTRACTIVITE est chargée de l'instruction du dossier de demande de subvention.

L'élaboration d'un dossier de demande de subvention ne préjuge pas de la décision ultérieure du Conseil Départemental de la Moselle et de l'EPCI concerné.

L'aide sera considérée comme acquise uniquement après décision favorable du Conseil Départemental de la Moselle, celle-ci intervenant à l'issue d'une concertation avec l'EPCI.

En cas de retard dans l'élaboration du projet et du dossier, vous devez impérativement en informer Moselle Attractivité par courrier ou mail et solliciter à titre exceptionnel un délai de prolongation motivé.

CRITERES D'ELIGIBILITE

ENTREPRISES ELIGIBLES

- entreprises de 20 salariés au plus
- activités éligibles :
 - commerce dont la surface est inférieure à 400 m²,
 - artisanat,
 - entreprises de transports et logistique,
 - bâtiment et travaux publics,
 - services aux entreprises,
 - industrie.

DEPENSES ELIGIBLES

Investissements immobiliers dans le cadre de la création ou de l'extension d'une activité : une construction, extension, aménagement, ou rénovation d'un bâtiment et les frais inhérents. Les projets devront respecter la réglementation européenne des aides publiques en vigueur au moment du dépôt de la demande.

MODALITES D'INTERVENTION

- **Bénéficiaire de l'aide** : le bénéficiaire de l'aide est un maître d'ouvrage privé.
- **Montant et forme de l'aide**

L'aide prend la forme d'une subvention.

Taux maximal d'intervention et plafond des aides :

- en zone AFR : 30% des dépenses éligibles avec un plafond de l'aide à 30 000 €
- hors zone AFR : 20% des dépenses éligibles avec un plafond de l'aide à 20 000 €

- **Caractéristiques particulières**

Le projet global de développement doit atteindre un montant d'investissement minimum de 10 000 € HT et devra être justifié par des factures d'un montant unitaire minimum de 500 € HT.

Le dispositif peut soutenir les investissements financés par : l'autofinancement, l'emprunt bancaire contracté par le porteur de projet, le crédit-bail immobilier.

- **Critères de sélection des projets**

Les projets rentrant dans le cadre du présent règlement portés par des entreprises éligibles, décrits dans des dossiers complets tels que visés en annexe, pourront être aidés dans la limite des enveloppes votées annuellement par le Département et l'EPCI.

- **Obligations du bénéficiaire**

La demande devra faire l'objet d'une lettre d'intention au nom du porteur de projet déposée avant le commencement des premières dépenses réalisées dans le cadre de l'opération.

Un dossier complet devra être déposé dans les six mois suivant la date d'accusé réception par le service instructeur.

ETAPES A SUIVRE

1. Envoi au Département, par le porteur de projet, d'une lettre d'intention, **PREALABLEMENT** à tout commencement du projet (démarrage des investissements).
2. Transmission du dossier complet dans un délai de 6 mois à compter de l'accusé de réception par le Département de votre lettre d'intention.

Le dossier complété est à adresser avec toutes les pièces annexes par voie postale :

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – AMIE57

DFAJCG - DF – SEB

1 rue du Pont Moreau

CS 11096

57036 METZ Cedex 1

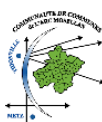
3. Après validation par l'EPCI concerné et décision favorable en Commission Permanente du Conseil Départemental, transmission par le porteur de projet des pièces justificatives pour versement de la subvention.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter le service instructeur :



2-4 rue du Pont Moreau - 57000 METZ

☎ 03-87-37-57-80



IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Raison sociale :

Date de création :

Adresse du siège social :

Adresse de l'implantation (si différente de celle du siège social) :

Nom du dirigeant :

Téléphone :

E-mail :

Site web :

Code APE :

N° SIRET :

Activité :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Effectifs (à la date de la lettre d'intention) :

- **CDI** (en équivalent temps plein) :
- **CDD** (en équivalent temps plein) :

Effectifs projetés (le cas échéant, à l'issue des investissements concernés) :

- **CDI** (en équivalent temps plein) :
- **CDD** (en équivalent temps plein) :

Chiffre d'affaires (à la clôture du dernier exercice) :

Produits fabriqués ou services offerts :

Clientèle (principaux clients et leur part de CA, en %) :

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Nom – Prénom :

Fonction :

Téléphone : **Portable :**

E-mail :

PRESENTATION DU PROJET IMMOBILIER

Lieu d'implantation et adresse :

Description du projet :

Objectifs visés :

Coût global HT du projet :

Nature des investissements immobiliers à réaliser (par grands postes) :

Attention : les factures/devis d'achat de matériaux (sans pose) et les factures/devis inférieurs à 500 € HT ne sont pas éligibles ainsi que les acquisitions immobilières, les dépenses liées à des travaux (main-d'œuvre et matériels) réalisés par l'entreprise aidée, l'achat de terrain, les honoraires juridiques, le rachat de part des SCI.

Construction ☐

Extension ☐

Rénovation ☐

Surface du terrain (en m²) :

Surface totale du bâtiment (en m²) :

Obtention du permis de construire : oui ☐ non ☐

Date d'obtention :

FINANCEMENT DU PROJET IMMOBILIER

PROJET PORTE PAR L'ENTREPRISE :

Apports en fonds propres :

Capital libéré :

Comptes courants :

Financement bancaire obtenu : oui ☐ non ☐ Montant :

Date d'obtention :

Organisme :

PROJET PORTE PAR UN PORTEUR IMMOBILIER :

Le projet immobilier est porté par :

☐ une Société Civile Immobilière détenue à %* par la société d'exploitation ou par son/ses actionnaires(s) majoritaire(s) (51% au minimum pour être recevable)

☐ une société de crédit-bail

**l'aide sera calculée au prorata du capital détenu*

Identité du porteur immobilier

Nom de l'organisme :

Adresse :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

Dans le cas d'un portage immobilier un contrat de location sera exigé. Il doit prévoir de répercuter la déduction de l'éventuelle aide pour le présent projet sur les loyers ou le prix de vente à réaliser par la société d'exploitation.

De plus, le contrat liant la société d'exploitation à un crédit bailleur devra impérativement prévoir la cession du bien à la société d'exploitation, dans un délai prédéterminé.

PREVISIONNELS FINANCIERS

← **EN CAS DE CREATION D'ENTREPRISE :** le plan de financement et le compte d'exploitation prévisionnel en annexe 1 et 2 du présent dossier sont deux documents types à remplir. Si vous possédez ces deux documents, sous une autre forme, réalisés par votre expert-comptable, merci de les joindre au dossier, ils se substitueront aux présents tableaux.

← **POUR LES ENTREPRISES EXISTANTES :** fournir le plan de financement prévisionnel complété (cf. annexe 1 du présent dossier) ainsi que la liasse fiscale complète du dernier exercice (annexes 1 à 18).

ATTESTATION DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Réalisation de l'opération – Engagement de l'entreprise

Je soussigné _____ agissant en qualité de représentant légal de la société _____ et ayant qualité d'engager juridiquement ladite société, sollicite une subvention au titre de l'Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise – AMIE57 pour la réalisation du projet décrit dans le présent dossier.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier. Une fausse déclaration peut entraîner la non-recevabilité de la demande.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation financière et sociale de l'entreprise que je représente. J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé.

J'ai pris connaissance des informations contenues dans ce dossier et m'engage à respecter les obligations qu'il impose si l'aide m'est attribuée.

Cachet

Date

Signature

PIECES A APPORTER AU DOSSIER

ELEMENTS A FOURNIR PAR LE PORTEUR DE PROJET

- ☐ le dossier dûment complété
- ☐ l'attestation signée et datée
- ☐ un extrait d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers de moins de 3 mois
- ☐ la liasse fiscale complète du dernier exercice (annexes 1 à 18) de l'entreprise si entreprise existante
- ☐ si création d'Entreprise Individuelle, attestation d'apports certifiée par le comptable ou le banquier
- ☐ un exemplaire mis à jour des statuts de l'entreprise exploitante

RELATIVES AU PROJET

- ☐ les devis ou les factures accompagnés d'un état récapitulatif
- ☐ les autorisations administratives délivrées pour le présent projet immobilier (permis de construire, autorisations de travaux, classement ICPE etc.)

RELATIVES AU FINANCEMENT

- ☐ les justificatifs des concours bancaires et des subventions obtenues (le cas échéant)
- ☐ un relevé d'identité bancaire de l'entreprise (original)

POUR LES PROJETS PORTES PAR UN CREDIT-BAILLEUR

- ☐ le contrat de crédit-bail (copie intégrale) qui prévoit la cession du bien
- ☐ l'attestation du crédit-bailleur qui s'engage à répercuter l'intégralité de l'aide AMIE57 à la société d'exploitation

POUR LES PROJETS PORTES PAR UNE SCI

- ☐ les statuts de la SCI
- ☐ un extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de 3 mois
- ☐ le contrat de location passé entre la société et l'entreprise exploitante, prévoyant expressément de répercuter l'intégralité de l'aide AMIE57 à la société d'exploitation
- ☐ l'attestation de financement bancaire (le cas échéant)
- ☐ un RIB

Des pièces complémentaires pourront éventuellement être demandées, dans le cadre de l'instruction du dossier, dans certaines situations spécifiques.

ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT

	Dernier exercice	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	TOTAL
BESOINS					
Investissements					
- frais d'établissement					
- terrains					
- constructions neuves					
- acquisitions d'immeubles					
- installations et aménagements					
acquisitions de matériels et outillages					
- immobilisations incorporelles					
- immobilisation financières					
- autres					
TOTAL INVESTISSEMENTS					
Autres besoins					
- besoins en fond de roulement					
- distribution de dividendes					
- remboursement d'emprunts (en capital)					
TOTAL DES BESOINS					
RESSOURCES					
Apport en fonds propres					
- dont capital					
- dont comptes courants bloqués					
Autofinancement					
- dont résultat net comptable					
- dont amortissements					
Aides publiques obtenues					
- subventions					
- autres financements publics					
Concours bancaires ou privés					
- prêts participatifs					
- prêts à moyen et long terme					
- crédit-bail					
TOTAL DES RESSOURCES					
Balance (ressources – besoins)					
Balance cumulée					

Activité	Dernier exercice connu	Année 1 Exercice 20 - 20	Année 2 Exercice 20 - 20	Année 3 Exercice 20 - 20
Durée de l'exercice (mois)				
Personnel				
- effectif moyen				
- chiffre d'affaires France				
- chiffre d'affaires Export				
Total du chiffre d'affaires HT				
RESULTATS				
- achats de matières premières et autres appros				
- autres achats et charges externes (y compris crédit-bail)				
Total valeur ajoutée				
- impôts, taxes et versements assimilés				
- charges de personnel (salaires, traitements et charges sociales)				
EXCEDENT BRUT ou INSUFFISANCE D'EXPLOITATION				
- dotation aux amortissements et provisions (exploitation)				
- dotation aux provisions (exploitation)				
- autres charges (exploitation)				
RESULTAT D'EXPLOITATION : Bénéfice (ou perte)				
- Charges financières dont intérêts et charges assimilées				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS : Bénéfice (ou perte)				
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE : Bénéfice (ou perte)				
- Dotations nettes aux amortissements et provisions				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE				